

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Lac-des-Aigles tenue
lundi, le 2 février 2026 à 19 h 30 au 75, rue Principale - Quartier Lac-des-Aigles**



| Membres du Conseil de ville | Titre | Présent.e | Absent.e |
|------------------------------------|------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|
| Monsieur Michel Dubé | Maire | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Monsieur Richard Daigneault # 1 | Conseiller # 1 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Madame Lison Bourgoïn # 2 | Conseillère # 2 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Madame Chantal Ouellet, # 3 | Conseillère # 3 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Monsieur Luc Sirois # 4 | Conseiller, # 4 | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> |
| Madame Vicky Ouellet # 5 | Conseillère, # 5 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| Madame Marie-Pier Ouellet # 6 | Conseillère, # 6 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Michel Dubé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30, Madame Josée Sirois, directrice générale de la ville, fait fonction de secrétaire.

Les membres présents forment le quorum.

24-26

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a reçu une copie par courriel.

Il est proposé par la conseillère Madame Marie-Pier Ouellet

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « *Affaires nouvelles* », les points suivants :

- 17.1 Demande d'aide financière pour le Karaté
- 17.2 Demande fonds Jeunesse Témiscouata
- 17.3 Terrain sur la rue Jean-Rioux
- 17.4 Logistique Drag

et que l'item « *Affaires nouvelles* » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2026
- 4. Comptes
- 5. Correspondance
- 6. Adoption du règlement # 233-26 modifiant le règlement de construction 125-14 de la Ville de Lac-des-Aigles – Avertisseurs de fumée
- 7. Adoption du règlement # 234-26 sur la location des équipements municipaux abrogeant le règlement 211-24
- 8. Avis de motion, dépôt, présentation et adoption du projet de règlement # 235-26 – Règlement concernant l'entretien, l'occupation et la salubrité des bâtiments
- 9. Avis de motion, dépôt, présentation et adoption du projet de règlement # 236-26 – Règlement code d'éthique et de déontologie révisé des élus abrogeant le règlement 182-22
- 10. Rapport annuel gestion contractuelle
- 11. Renouvellement Bail non exclusif
- 12. Retrait de l'entente intermunicipale en inspection et de l'entente du Parc industriel
- 13. Employé au test d'eau et travaux occasionnel sur les réseaux d'aqueduc et égouts
- 14. Association forestière Bas-Laurentienne – Adhésion et arbres
- 15. Demande du Centre des Femmes du Ô Pays – Activité mixte de la journée de la femme
- 16. Abat-Poussière

- 17. Affaires nouvelles
Période de questions
- 18. Clôture et levée de la séance

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

25-26 3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENU LE 12 JANVIER 2026**

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel. Madame Chantal Ouellet nous mentionne quelques changements à apporter au Procès-Verbal du 12 janvier.

- Liste des pompiers, enlever les informations personnelles.
- Point 15. Corriger le tableau des quotes-parts.
- Point 17. Ne pas mettre le texte intégral de la demande de la bibliothèque.
- Point 22. Ajouter qu'une évaluation des coûts d'entretien du bâtiment sera faite par la direction générale, afin d'identifier l'avenir du bâtiment compte tenu de son état et des travaux à effectuer.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2026 tel que présenté avec les corrections.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

26-26 4. **COMPTE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2026
LISTE DES COMPTE - VILLE DE LAC-DES-AIGLES

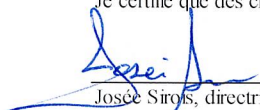
COMPTE INCOMPRESSIBLES PAYÉS ET CHÈQUE ÉMIS

| | | |
|---------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|---------------------|
| Salaires employés & pompiers | | 62 073,79 \$ |
| Chèque # 11125 à 11131 | Chèques de la liste des comptes du 12 janvier 2026 | |
| Dépôt Direct # 366 à 404 | Dépôt direct de la liste des comptes du 12 janvier 2026 | |
| Dépôt Direct sur demande # 405 Freme AGAT | Réso 270-25 Contrat du 73, église et stat. Essence | 3 640,88 \$ |
| Dépôt Direct sur demande # 406 Yves Caron | Réso 158-23 Remb. Partiel Cell Janvier à Juin 2026 | 150,00 \$ |
| Dépôt Direct sur demande # 407 Alexandre Rodrigue | Contrat Loisirs décembre 2025 paiement 2/4 | 2 592,00 \$ |
| Dépôt Direct sur demande # 408 Sacha Cima | Réso 243-25 contrat poste essence, déplacement et lave vitre | 898,75 \$ |
| Chèque # 11132 Bibliothèque | Réso 14-26 Demande de déboursé | 3 000,00 \$ |
| Chèque # 11133 CRSBP | Réso 11-26 Cotisation annuelle | 3 966,34 \$ |
| Chèque # 11134 RALDA | Réso 20-26 Aide pour le Drag | 500,00 \$ |
| Chèque # 11135 Poste Canada | Envoi collectif St-Guy | 11,96 \$ |
| Chèque # 11136 Rev. Québec | Remb. Impot 2025 | 2 541,90 \$ |
| Chèque # 11137 Rev. Canada | Remb. Impot 2025 | 1 122,20 \$ |
| Accès D Revenu Québec p. 511 | Taxes d'hébergements 01-10-2025 au 31-12-2025 | 299,27 \$ |
| Accès D Hydro-Québec p. 501 à 510 et 512 à 516 | Hydro, LDA 10 factures + 5 facture St-Guy | 12 026,25 \$ |
| Accès D Cogeco p. 485 à 500 | Tous Cogeco de décembre et janvier | 1 539,59 \$ |
| Accès D Revenu Québec p.519 | Remises provinciales (employeur) | 6 573,67 \$ |
| Accès D Revenu Canada p.520 | Remises fédérales (employeur) | 1 047,73 \$ |
| Accès D Revenu Québec | PPA Yves Caron nov. 2025 | - \$ |
| Fonds d'action | Cotisation de l'employeur 21-12-2025 au 24-01-2026 | 213,79 \$ |
| Visa | | 216,82 \$ |
| Total | | 39 910,54 \$ |

COMPTES À PAYER

| | | | |
|-------------------------------|-------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------|
| 1 | Aleide Ouellet et fils inc. | Chaîne de sécurité, ent. Camion | 233.95 \$ |
| 2 | Association des pompiers | Cotisation municipale, membre et accompagnant 2026 | 965.00 \$ |
| 3 | Ass.Directeurs municipaux | Cotisation membre régulier renouvellement | 1 218.22 \$ |
| 4 | Beaulieu Berthier | Déplacement Rimouski, Squatec | 101.25 \$ |
| 5 | Bourgoin Langis | Ventes matériels usagées | 280.00 \$ |
| 6 | Breault Jonathan | Ventes Micro-Onde pour garage municipal L.da | 60.00 \$ |
| 7 | Breault Jonathan | P-touch, cartouche, chauffe-pier, batterie semelles cloutées | 226.95 \$ |
| 8 | Buanderie K | Location, nettoyage et serviettes | 251.80 \$ |
| 9 | Buropro Citation | Copies mono et couleur | 88.29 \$ |
| 10 | Carrefour du camion RDL | Ent. Camion Western | 416.24 \$ |
| 11 | CAUREQ | Réparation incendie annuelle | 268.65 \$ |
| 12 | Centre de service scolaire | Forfait annuel téléphonique IP | 1 007.18 \$ |
| 13 | Le centre routier 1994 inc. | Ent. Camion | 572.46 \$ |
| 14 | Construction Étienne Leblanc Breault inc. | Travaux St-Guy app. Nelson Bouchard | 281.71 \$ |
| 15 | Croix-Rouge Canadienne Québec | Services aux personnes sinistrées 02-26 au 01-27 | 225.00 \$ |
| 16 | Dube Michel | Dépense souper Noël | 61.60 \$ |
| 17 | Électro mécanique Services - EMS | Réparation camion voirie | 5 004.46 \$ |
| 18 | Étienne April inc. (Snap-On) | Ent. Camion grinder | 304.68 \$ |
| 19 | Excavation J2B | Transport sable Nord-du-Lac | 179.65 \$ |
| 20 | Fonds d'information sur le territoire | Avis de mutation | 30.00 \$ |
| 21 | Garage Steve Gamache Napa Autocare | Ent. Camion St-Guy | 327.63 \$ |
| 22 | Garage Éric Rioux | Ent. Camion L.da | 123.82 \$ |
| 23 | Groupe auto solution | Rep. Souffleurs Loisirs | 60.56 \$ |
| 24 | H2lab | Eau usées et potable | 530.61 \$ |
| 25 | Harnois énergies inc. | Essence, Diesel, Mazout etc.... | 12 465.58 \$ |
| 26 | Macpek Inc. | Nett. Main, Accessoires Camion, outils garage St-Guy | 1 098.19 \$ |
| 27 | Magasin La Coop | Perceuse/clé à choc | 229.92 \$ |
| 28 | Les matériaux du Lac | Loisirs, Garage, Pompier, Chalet, Station pompage | 222.14 \$ |
| 29 | Mécanique Francis Bouchard inc. | Pieces attache souffleuse Loisirs, pieces cubex | 56.11 \$ |
| 30 | Mécanique JL 2017 inc. | Ent. Camion | 78.88 \$ |
| 31 | Médical conseils & cie inc. | Trousse premier soin | 827.59 \$ |
| 32 | M.R.C. de Témiscouata | Services internet SigmWeb | 864.48 \$ |
| 33 | Ouellet Marie-Pier | Formation pompier 1, déplacement et repas | 278.69 \$ |
| 34 | Ouellet Regis | Ménage pavillon, tournoi peche | 200.00 \$ |
| 35 | Energies Sonic inc. | Diesel, fournaisse-mazout L.da et St-Guy | 13 384.22 \$ |
| 36 | Pièces d'auto select | Ent. Camion | 138.91 \$ |
| 37 | Proulx Keven | Formation pompier 1, repas | 60.00 \$ |
| 38 | Purolator inc. | Analyse d'eau et égout | 8.13 \$ |
| 39 | Regie intermunicipale des déchets | Matières résiduelles 1/12, 2 vidanges d'installations septiques | 9 490.56 \$ |
| 40 | Robitaille équipement inc. | Lame entretien de Camion St-Guy et Credit couteau | 917.51 \$ |
| 41 | Sirois Josée | Detergent Gym, déplacement Trois-Pistoles | 65.65 \$ |
| 42 | Tetra Tech QI inc | Renouvellement conduite chaussée | 3 176.19 \$ |
| 43 | Toromont Cat (Québec) | Catepillar, ent. Camion | 8 329.93 \$ |
| 44 | Webetic.net | Renouvellement nom de domanic St-Guy | 52.78 \$ |
| 45 | Wurth Canada LTD | Accessoires garage St-Guy | 531.51 \$ |
| TOTAUX COMPTES À PAYER | | | 65 296.68 \$ |

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.


Josée Sirois, directrice générale

Il est proposé par la conseillère Vicky Ouellet

D'autoriser le paiement de la Liste des comptes.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. CORRESPONDANCE

1. Reçu par courriel de la RIDT, les dates des rencontres prévues en 2026 à tous les 3^e mercredi du mois, sauf en septembre où elle sera le 4^e mercredi du mois. En juillet aucune rencontre.
2. Reçu par courriel le 20 janvier, de M. Guillaume Chrétien, aménagiste de la MRC, qui fait un suivi concernant les besoins de l'inventaire GES par municipalité **dans le cadre du plan climat**. Dans le cadre de cette démarche, chaque municipalité obtiendra un inventaire GES propre à ses activités, ainsi qu'une proposition de cible de réduction et de plan d'action pour une période de 10 ans. À noter que l'inventaire, la proposition de cible de réduction et la proposition de plan d'action seront présentés à chaque municipalité pour une préapprobation avant d'intégrer ces contenus dans le plan climat de la MRC de Témiscouata. Pour la réalisation de l'inventaire GES corporatif, il a besoin des informations jointes à ce courriel. Soit pour l'année 2023, les factures d'essence, de propane ... les factures de consommation d'énergie des bâtiments ..
Il est demandé que la directrice générale communique avec M. Chrétien afin que les données retenues dans le cadre de la démarche du Plan climat de la MRC soient basées sur l'année 2025, et non sur l'année 2023.
3. Invitation reçue de la Table régionale des élus/es municipaux du Bas-Saint-Laurent à leur 2^e rendez-vous des élues, qui aura lieu, vendredi, le 25 avril 2026 de 9 h à 15h30, suivi d'un cocktail, à l'Hôtel Universel de Rivière-du-Loup (salle A).
4. Le Tremplin vous écrit afin de solliciter votre adhésion comme membre au coût de 25\$. Le conseil accepte l'adhésion au Tremplin pour 2026.

6. RÈGLEMENT # 233-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 125-14 DE LA VILLE DE LAC-DES-AIGLES – AVERTISSEURS DE FUMÉE

DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'OBJET, LA PORTÉE ET LE COÛT DU RÈGLEMENT # 233-26 QUE LE CONSEIL S'APPRÊTE À ADOPTER

Une déclaration est faite par la directrice générale, concernant l'objet, la portée et le coût du règlement avant son adoption par ce conseil ; le règlement # 233-26 – modifiant le règlement de construction 125-14, qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet adopté le 12 janvier 2026 et l'adoption du règlement ce soir, aucune dépense, mode de financement, de paiement ou de remboursement ne découle de ce règlement

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 233-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION 125-14 DE LA VILLE DE LAC-DES-AIGLES

Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Ouellet

Que le règlement # 233-26 – modifiant le règlement de construction 125-14, par le retrait de l'article 2.11 et l'ajout de l'article 2.11.1 sur les Avertisseurs de fumée, soit adopté comme s'il était tout au long transcrit, chaque membre du conseil en ayant reçu une copie.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. RÈGLEMENT # 234-26 SUR LA LOCATION DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX ABROGEANT LE RÈGLEMENT 211-24

DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'OBJET, LA PORTÉE ET LE COÛT DU RÈGLEMENT # 234-26 QUE LE CONSEIL S'APPRÊTE À ADOPTER

Une déclaration est faite par la directrice générale, concernant l'objet, la portée et le coût du règlement avant son adoption par ce conseil ; le règlement # 234-26 – sur la location des équipements abrogeant le règlement 211-24, qu'aucun changement n'a été apporté entre le projet adopté le 12 janvier 2026 et l'adoption du règlement ce soir, aucune dépense, mode de financement, de paiement ou de remboursement ne découle de ce règlement

28-26

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 234-26 SUR LA LOCATION DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX ABROGEANT LE RÈGLEMENT 211-24

Il est proposé par la conseillère Madame Marie-Pier Ouellet

Que le règlement # 234-26 sur la location des équipements municipaux abrogeant le règlement 211-24 soit adopté comme s'il était tout au long transcrit, chaque membre du conseil en ayant reçu une copie.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

8. AVIS DE MOTION, DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 235-26 CONCERNANT L'ENTRETIEN, L'OCCUPATION ET LA SALUBRITÉ DES BÂTIMENTS

AVIS DE MOTION

Madame Lison Bourgoïn, conseillère donne l'avis de motion, fait le dépôt, la présentation et l'adoption du projet de règlement 235-26 concernant l'entretien, l'occupation et la salubrité des bâtiments.

« PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE »

La directrice générale déclare que le projet de règlement 235-26 concerne l'entretien, l'occupation et la salubrité des bâtiments.

29-26

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 235-26 CONCERNANT L'ENTRETIEN, L'OCCUPATION ET LA SALUBRITÉ DES BÂTIMENTS

Il est proposé par la conseillère Madame Lison Bourgoïn

Que le projet de règlement # 235-26 concernant les équipements municipaux soit adopté comme s'il était tout au long transcrit, chaque membre du conseil en ayant reçu une copie.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. AVIS DE MOTION, DÉPÔT, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 236-26 CODE ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE RÉVISÉE DES ÉLUS ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 185-22

AVIS DE MOTION

Madame Vicky Ouellet, conseillère donne l'avis de motion, fait le dépôt, la présentation et l'adoption du projet de règlement # 236-26 Code d'éthique et de déontologie révisé des élus, abrogeant le règlement # 185-22

« PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE »

La directrice générale déclare que le projet de règlement 236-26 a pour but suite aux élections de novembre 2025 d'adopter un code d'éthique des élus révisé abrogeant le règlement # 185-22.

30-26

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 236-26 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ DES ÉLUS ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 185-22

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que le projet de règlement # 236-26 sur Code d'éthique et de déontologie soit adopté comme s'il était tout au long transcrit, chaque membre du conseil en ayant reçu une copie.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

31-26

10. RAPPORT ANNUEL DE GESTION CONTRACTUELLE 2025

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles adopte le dépôt du rapport annuel 2025 de l'application du règlement de gestion contractuelle # 165-20 tel que requis, chaque membre en ayant reçu une copie accompagnée de la liste des contrats.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

32-26 **11. RENOUVELLEMENT BAIL NON EXCLUSIF**

Il est proposé par le conseiller Madame Lison Bourgoïn

Que la Ville de Lac-des-Aigles renouvelle son Bail non exclusif pour la carrière pour une autre année (BNE 34989) soit du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027 et en acquitte les frais de 361 \$ (en 2026) à la MRC de Témiscouata.

Qu'elle mandate et autorise Mme Josée Sirois, directrice générale à signer la Section 3 – Déclaration du responsable, certifiant avoir respecté toutes les obligations relatives aux déclarations trimestrielles et redevances à verser, en vertu de l'article 155 de la Loi sur les mines et attestant de l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

33-26 **12. RÉSOLUTION — RETRAIT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE EN INSPECTION ET DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL**

ATTENDU QUE l'Entente intermunicipale visant la création d'un bureau intermunicipal en inspection des bâtiments et en environnement (ci-après : « l'Entente d'inspection ») à laquelle adhéraient l'ancienne Municipalité de Saint-Guy prend fin le **31 décembre 2026** ;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-des-Aigles, à la suite du regroupement du 17 juillet 2024, a succédé aux droits et obligations de l'ancienne Municipalité de Saint-Guy en vertu des articles 114 et 115 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale ;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-des-Aigles souhaite mettre fin prématurément à l'Entente d'inspection avant son échéance ;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-des-Aigles est également membre de l'Entente intermunicipale relative à la création du Parc industriel régional (ci-après : « l'Entente du Parc industriel ») et qu'elle souhaite cesser d'être membre de la régie intermunicipale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Chantal Ouellet

1. Entente intermunicipale d'inspection

1. Que la Ville de Lac-des-Aigles confirme son intention de mettre fin à l'Entente d'inspection avant le 31 décembre 2026 ;
2. Que la Ville demande à toutes les municipalités signataires d'accepter la modification de l'Entente d'inspection afin de permettre le retrait de Saint-Guy (Lac-des-Aigles) ;
3. Que la Ville s'engage à signer l'addenda ou l'entente modifiée nécessaire pour officialiser son retrait.

2. Entente intermunicipale du Parc industriel

Que la Ville de Lac-des-Aigles confirme officiellement qu'elle souhaite cesser d'être membre de la régie intermunicipale du Parc industriel régional.

Que la Ville demande aux municipalités signataires de procéder aux étapes suivantes :

Point 1

Adoption par les municipalités signataires d'une résolution autorisant la modification de l'Entente intermunicipale du Parc industriel afin de retirer Saint-Guy (Lac-des-Aigles) des municipales membres; la Ville confirmant qu'elle consent à ce retrait.

Point 2

Signature d'une entente intermunicipale modifiée par toutes les municipalités signataires restantes, excluant Saint-Guy (Lac-des-Aigles), et incluant, au besoin, la Municipalité de Sainte-Rita si elle souhaite adhérer.

Point 3

Transmission de l'entente modifiée ainsi que les résolutions des municipalités au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour approbation conformément aux articles 570, 580 et 624 du Code municipal du Québec et si requis, toute modification au décret de constitution de la régie intermunicipale.

Point 4

Que suivant le retrait de Saint-Guy (Lac-des-Aigles), la Ville renonce à la valeur nette comptable modifiée estimée à 1 647 \$ et qu'elle laisse entièrement cette somme à la MRC des Basques, sans partage.

3. Confirmation écrite

Que la présente résolution tienne lieu de confirmation écrite officielle indiquant que :

- La Ville de Lac-des-Aigles se retire de l'Entente intermunicipale du Parc industriel ;
- La Ville de Lac-des-Aigles souhaite mettre fin avant le 31 décembre 2026 à **l'Entente intermunicipale d'inspection.**

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

34-26

13. EMPLOYÉ AU TEST D'EAU ET TRAVAUX OCCASIONNELS

CONSIDÉRANT l'avis transmis par l'employé responsable des réseaux d'eau usées et de l'aqueduc, M. Berthier Beaulieu, à l'effet qu'il terminera ses fonctions au cours de l'année 2026 et qu'il ne souhaite pas renouveler son lien d'emploi avec la Ville ;

CONSIDÉRANT l'importance d'assurer la continuité des opérations et la conformité réglementaire en matière de gestion des réseaux d'eau potable et d'eaux usées ;

CONSIDÉRANT la nécessité de planifier adéquatement la relève et le transfert des connaissances afin d'assurer une transition harmonieuse ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Lac-des-Aigles à développer les compétences internes de son personnel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

1. **QUE** la Ville de Lac-des-Aigles autorise l'inscription de Mme Julie Sirois, employée de bureau, à suivre la formation reconnue en gestion des eaux usées et de l'aqueduc, incluant les cours requis pour l'obtention des certifications nécessaires, le cas échéant;
2. **QUE** les frais reliés à cette formation (droits d'inscription, matériel pédagogique et, s'il y a lieu, frais de déplacement) soient assumés par la Ville, selon les politiques en vigueur ;
3. **QUE** la Ville offre à M. Berthier Beaulieu la possibilité d'agir à titre de mentor auprès de Mme Julie Sirois, afin d'assurer un transfert graduel et structuré des connaissances, des responsabilités et des tâches reliées au poste ;
4. **QUE** la direction générale soit autorisée à établir les modalités du mentorat, incluant la durée, l'horaire et toute compensation applicable, le cas échéant ;
5. **QUE** cette démarche vise à assurer un passage harmonieux des responsabilités et à maintenir la qualité des services offerts à la population de Lac-des-Aigles.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

35-26 14. **ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS-LAURENTIENNE – RENOUELEMENT
ADHÉSION ET ACTIVITÉ ÉDUCATRICE SUR LES ARBRES, LA FORÊT ...**
PROJET DE RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Lac-des-Aigles à promouvoir la plantation d'arbres et la sensibilisation à l'environnement auprès de la population ;

CONSIDÉRANT le désir de la Ville de collaborer avec le CISEA pour l'organisation de l'activité de distribution d'arbres ;

CONSIDÉRANT la disponibilité de l'Association forestière Bas-Laurentienne à fournir des arbres pour cette activité ;

Il est proposé par la conseillère Madame Marie-Pier Ouellet

1. **QUE** la Ville de Lac-des-Aigles renouvelle son adhésion pour 2026 à l'Association forestière Bas-Laurentienne au coût 80 \$ (en 2025), facture à venir au début mars.
2. **QUE** la Ville de Lac-des-Aigles demande au CISEA s'il est en mesure d'organiser l'activité de distribution d'arbres sur le territoire municipal ;
3. **QUE** l'activité soit prévue un samedi matin du mois de mai, soit le 9, 16 ou 23 mai, de 8 h à 10 h, selon la disponibilité des partenaires et du site ;
4. **QUE** la Ville commande un total de 1 000 arbres auprès de l'Association forestière Bas-Laurentienne, répartis comme suit : 500 arbres feuillus et 500 conifères, destinés à être distribués aux participants de l'activité ;
5. **QUE** la direction générale soit autorisée à coordonner les détails logistiques, incluant la livraison, le site de distribution et la promotion de l'activité auprès de la population;
6. **QUE** la présente résolution vise à encourager la participation citoyenne à la plantation d'arbres et à soutenir les initiatives environnementales sur le territoire de Lac-des-Aigles.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

36-26 15. **DEMANDE DU CENTRE DES FEMMES DU Ô PAYS – JOURNÉE
INTERNATIONALE DU DROIT DES FEMMES – ACTIVITÉ MIXTE**

Reçu par courriel une lettre de demande de commandite du CFOP pour organiser une activité pour souligner la Journée internationale des droits de femmes, vendredi le 6 mars à 17 h au Bien de même à Squatec. Soit un Souper-spectacle avec repas chaud par un traiteur local à faible coût. Activité mixte.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte de fournir son appui par une aide de 100 \$.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

37-26 16. **RÉSOLUTION ABAT-POUSSIÈRE**

- **2024** : Sel Warwick, 20 ballots à 745 \$ = 14 900 \$ + taxes = 17 131,28 \$ (Lac-des-Aigles)
- **2025** : Sel Warwick, 755 \$/ballot selon livraison après dégel
- **Aménagements Lamontagne** : 45 900 litres (10 000 Saint-Guy, 35 900 Lac-des-Aigles) à 0,49 \$/litre = 22 491 \$ pour l'été 2025, acceptée
- **Saison 2026** : Offre à 0,475 \$/litre; la Ville accepte la soumission au coût de 21 802,50 \$ + taxes

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte la soumission des Aménagements Lamontagne au coût de 21 802.50 \$ plus taxes.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

17. AFFAIRES NOUVELLES

38-26

17.1 RÉSOLUTION DEMANDE D'UTILISATION DE LA SALLE POUR LE KARATÉ

CONSIDÉRANT la demande présentée pour offrir des cours de karaté au Lac-des-Aigles ;

CONSIDÉRANT que la demande de 2025 pour utiliser le gymnase de l'école a été refusée en raison du coût de 100 \$/mois ;

CONSIDÉRANT que l'utilisation du Pavillon du Lac pour l'hiver 2026 ne peut être autorisée, car :

- le Pavillon n'est pas prêté en saison hivernale,
- le coût de chauffage serait élevé,
- le plancher du Pavillon n'est pas approprié pour des activités pieds nus.

Il est proposé par la conseillère Madame Marie-Pier Ouellet

1. La Ville met à la disposition **gratuitement la salle municipale** pour les cours de karaté, sous réserve des conditions suivantes :
 - a. La salle doit être remise en ordre et disposer le mobilier comme il était avant chaque cours ;
 - b. La salle est prioritairement réservée au service funéraire; toute réservation de cours doit être annulée si elle entre en conflit avec ce service ;
 - c. La salle peut être prêtée pour un **maximum de deux jours par semaine** ;
 - d. L'utilisation de la salle est conditionnelle à la **fourniture d'une preuve d'assurance responsabilité civile** de la part de l'enseignant.
2. Le conseil demande au responsable des cours de karaté de prendre connaissance de ces conditions avant toute utilisation de la salle et de s'engager à les respecter.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

39-26

17.2 DEMANDE DE FINANCEMENT FONDS JEUNESSE TÉMISCOUATA

Résolution – Contribution financière pour l'attraction et la rétention de jeunes travailleurs

Il est proposé par la conseillère Madame Lison Bourgoin

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte de renouveler la contribution financière d'un montant de 149,25 \$ (soit 0,25 \$ par habitant) afin de soutenir la continuité des initiatives visant l'attraction et la rétention des jeunes travailleurs dans notre région.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

40-26

17.3 TERRAIN RUE JEAN-RIOUX

Résolution – Réparation de terrain au 42, rue Principale

CONSIDÉRANT qu'en 2025, suite au gel de l'eau au 42, rue Principale, la ville a dû prendre des mesures afin de réparer les bris causés par cette situation;

CONSIDÉRANT que les travaux de creusage, étaient nécessaires pour faciliter l'exécution des travaux et que le terrain du 42, rue Principale a été endommagé;

CONSIDÉRANT que le citoyen s'est dit insatisfait du travail de réparation du terrain et qu'une entente avait été prise par le personnel municipal pour le réaménagement selon les exigences du propriétaire;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a pas pu réaliser les travaux prévus et que la saison hivernale a débuté de façon hâtive ;

CONSIDÉRANT que la direction a pris entente avec le citoyen afin que les travaux soient effectués **après l'hiver 2025-2026**, conformément à la résolution 179-25 du 7 juillet 2025, laquelle stipule que la Ville passera chez le citoyen afin de déterminer les travaux à faire ;

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

1. Les travaux de réparation du terrain situé au 42, rue Principale sont prévus pour le printemps 2026 et ce, par le personnel de voirie et aux frais de la municipalité;
2. La Ville désire réitérer au propriétaire qu'une entente de réalisation des travaux a été convenue et de faire preuve de compréhension et de collaboration dû aux limites qu'amène la saison hivernale;
3. Le citoyen est tenu d'adopter un comportement courtois et respectueux envers le personnel municipal lors de toute communication ou intervention relative à ce dossier.

Monsieur Michel Dubé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

17.4 LOGISTIQUE DRAG DE SKI DOO

Point d'information.

Chantal Ouellet nous demande si nous avons eu la demande de clôtures afin de bloquer l'accès aux autos lors de l'évènement. Un citoyen dans la salle lui répond que des clôtures ont été mises à la disposition des organisateurs.

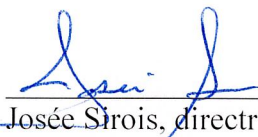
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Michel Dubé, invite les citoyens à poser leurs questions.

Un citoyen nous demande de trouver un procédé afin de faire la localisation des valves de rues de chaque terrain. La directrice se renseigne à la MRC à son géomaticien.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 26-26, 32-26, 34-26, 35-26, 36-26, 37-26 et 39-26.



Josée Sirois, directrice générale Ville de Lac-des-Aigles

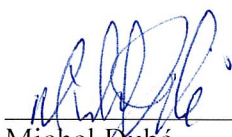
41-26

18. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

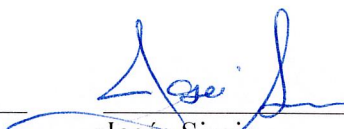
À 20 h 58, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par Monsieur Michel Dubé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps tout un chacun des résolutions.



Michel Dubé
Maire



Josée Sirois
Directrice générale